



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC ROBERT-CLICHE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

*Séance ordinaire du 6 avril 2021*

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le 6e jour du mois d'avril 2021 à 20h.

**Sont présents :**

Mesdames les conseillères : Lynda Poulin  
Peggy Poulin-Nolet

Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire  
Éric Morency  
Mario Boily  
Renald Rodrigue

Tous formants quorum sous la présidence de madame la mairesse Denise Roy.

**Est aussi présente :**

La directrice générale, Madame Dominique Giguère.

**Ordre du jour**

**1. Ouverture de la séance**

- 1.1. Séance du conseil à huis clos
- 1.2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

**2. Administration générale et greffe**

- 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021
- 2.2. Adoption des comptes
- 2.3. Appui au projet Innergex
- 2.4. Vente terrain 5 038 090
- 2.5. Vente terrain 4 822 231
- 2.6. Renouvellement assurance

**3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**

- 3.1. Rapport urbanisme
- 3.2. Bassin de rétention
- 3.3. Dérogation 274 Bellevue
- 3.4. Dérogation 200, 8e rang Ouest
- 3.5. Escouade canine MRC

**4. Travaux publics**

- 4.1. Tracteur Kubota
- 4.2. Ponceaux
- 4.3. Projets particuliers d'amélioration (PPA)

**5. Sécurité publique et incendie**

- 5.1. Rapport d'intervention mars 2021
- 5.2. Usage du feu vert clignotant par les pompiers

## **6. Loisir, organismes et activités culturelles**

- 6.1. Commandites
- 6.2. CPE
- 6.3. Location salle CCC

## **7. Affaires nouvelles**

## **8. Période de questions**

## **9. Divers**

- 9.1. Lecture de la correspondance
- 9.2. Rapport des organismes
- 9.3. Rapport mairesse

## **10. Levée de l'assemblée**

### **1. Ouverture de la séance**

#### **1.1 Séance du conseil à huis clos**

##### **Résolution 51-04-2021**

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant que depuis le 13 mars 2020, le ministre de la Santé et des Services sociaux a déclaré plusieurs décrets prolongeant ainsi l'état d'urgence sanitaire et que le dernier décret 170-2021 du 1er avril 2021 prolonge l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 9 avril 2021;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et de la directrice générale secrétaire-trésorière que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et la directrice générale secrétaire-trésorière soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence sur la plateforme web Zoom.us;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale secrétaire-trésorière puissent y participer par visioconférence sur la plateforme web Zoom.us.

QU'un avis ait été publié sur la page Facebook de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne informant la population que le conseil siège à huis clos, que le public n'est pas admis et qu'elle est invitée à poser ses questions par courriel.

Adoptée

## **1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

### **Résolution 52-04-2021**

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que madame la mairesse en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point 7-Affaires nouvelles ouvert.

Adoptée

## **2. Administration générale et greffe**

### **2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021**

#### **Résolution 53-04-2021**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

### **2.2 Adoption des comptes**

#### **Résolution 54-04-2021**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de mars 2021 tel qu'inscrit à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 126 645.36\$.

Adoptée

### **2.3 Appui au projet Innergex**

#### **Résolution 55-04-2021**

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale du parc industriel Beauce-Amiante travaille actuellement sur un projet de parc solaire avec la société INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC sur ses terrains situés sur le territoire de la municipalité de Tring-Jonction;

CONSIDÉRANT QU'une offre d'achat a été signée entre la Régie intermunicipale du parc industriel Beauce-Amiante et INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC quant à la vente des terrains connus et désignés comme étant les lots 4 375 525, 4 932 667, 5 082 629 et 5 082 631 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce;

CONSIDÉRANT QU'Innergex possède des données de mesures de captation solaire sur les terrains visés qui confirment le potentiel solaire à cet endroit;

CONSIDÉRANT QU'Innergex a fait réaliser une caractérisation du sol des terrains visés par la vente, dont la présence potentielle de milieux humides, confirmant la possibilité de réaliser le projet;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a été soumis au conseil des maires de la MRC Robert-Cliche afin d'obtenir leur appui et d'en faire un projet régional au niveau de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le projet de parc solaire mise sur de l'énergie renouvelable qui permettra de dynamiser le secteur économique la région, et ce, tant par les retombées économiques que générera ce projet durant sa construction que durant son exploitation;

CONSIDÉRANT QUE le projet du parc solaire d'Innergex permettrait à la MRC de diversifier ses sources de revenus en affectant les profits qui lui seront versés à la réalisation de projets régionaux;

CONSIDÉRANT QUE l'énergie solaire offre une opportunité unique pour revaloriser des terrains inutilisés et en faire des leviers de développement communautaire;

CONSIDÉRANT QUE l'expertise du secteur privé québécois est éprouvée dans le développement de parcs solaires au Canada et à l'étranger;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil de la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne donne son appui à la réalisation du parc solaire d'Innergex sur les terrains appartenant à la Régie intermunicipale du parc industriel Beauce-Amiante et situés sur le territoire de la municipalité de Tring-Jonction;

QUE le conseil municipal de St-Odilon-de-Cranbourne requière au gouvernement du Québec de demander Hydro-Québec à considérer des appels d'offres récurrents pour le développement solaire afin de :

- Consolider et faire croître les chaînes de valeur et industrielle solaire;

- Obtenir une énergie verte et abordable en développant un programme communautaire;
- Profiter des avantages du solaire pour son réseau;

QUE le conseil municipal fasse parvenir une copie de résolution aux personnes suivantes :

- M. Jonathan Julien, Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles;
- M. Luc Provençal, Député de Beauce-Nord
- M. Samuel Poulin, Député de Beauce-Sud
- Mme Isabelle Lecours, Députée de Lotbinière-Frontenac
- M. Jonathan V. Bolduc, Préfet de la MRC Robert-Cliche
- M. Gaétan Vachon, Préfet de la MRC Nouvelle-Beauce
- M. Paul Vachon, Préfet de la MRC des Appalaches

Adoptée

#### **2.4 Vente terrain 5 038 090**

##### **Résolution 56-04-2021**

ATTENDU QU'une partie du lot 5 038 090 est vendue par la Municipalité pour la somme de 3 529,06 \$ + taxes à Laurie Carbonneau et Vincent Lessard;

ATTENDU QUE la municipalité achète une partie du lot 4 822 230 appartenant à Laurie Carbonneau et Vincent Lessard pour la somme de 611,50 \$;

ATTENDU QUE le solde dû par Laurie Carbonneau et Vincent Lessard s'élève au montant de 2 917,56 \$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser Denise Roy, mairesse et Dominique Giguère, directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents reliés à l'acte d'échange avec Laurie Carbonneau et Vincent Lessard.

Adoptée

#### **2.5 Vente terrain 4 822 231**

##### **Résolution 57-04-2021**

Il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser Denise Roy, mairesse et Dominique Giguère, directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents reliés à l'acte de cession des lots 4 822 231 et 5 038 090 avec M. Louis Pouliot.

Adoptée

#### **2.6 Renouvellement assurance**

La directrice générale dépose le renouvellement du contrat d'assurance avec la MMQ pour l'année 2021.

### **3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**

#### **3.1 Rapport urbanisme**

Le rapport des permis émis pour le mois de mars 2021 est déposé au conseil tel que préparé par la responsable de l'urbanisme, Mme Mélissa Chrétien.

#### **3.2 Bassin de rétention**

##### **Résolution 58-04-2021**

ATTENDU QUE la Municipalité désire obtenir des offres de services pour la réalisation du volet conception, pour le volet gestions des eaux pluviales du développement de la rue des Lilas, des Pins et des Cerisiers;

ATTENDU QUE des offres ont été demandées sur invitation et que les prix estimés sont les suivants:

NOM	PRIX
STANTEC	10 000\$
PLURITEC	21 700\$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accorder le contrat à Stantec pour la réalisation du volet conception pour le volet gestions des eaux pluviales du développement de la rue des Lilas, des Pins et des Cerisiers.

Adoptée

#### **3.3 Dérogation 274 Bellevue**

##### **Résolution 59-04-2021**

Mme Denise Roy s'absente de la réunion. Le quorum est maintenu.

ATTENDU QUE M. Vincent Lessard et Mme Laurie Carbonneau veulent construire un garage sur leur propriété située au 274, rue Bellevue;

ATTENDU QUE la superficie souhaitée du garage serait de 896 pieds carrés avec un carport de 384 pieds carrés pour une superficie totale de 1280 pieds carrés;

ATTENDU QUE selon le règlement de zonage 324-2014 la dimension maximale permise est de 861 pieds carrés;

ATTENDU QU'ils demandent une dérogation mineure afin de pouvoir construire le garage avec un carport selon les dimensions souhaitées;

ATTENDU QUE leur terrain est situé au bout d'un cul-de-sac dans un secteur boisé;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme ne recommande pas la demande initiale de dérogation mineure et propose plutôt une alternative avec une superficie maximale de garage de 896 pieds carrés incluant le carport;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à la majorité des membres présents de ce conseil :

DE refuser la demande de dérogation initiale;

DE maintenir la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée

### **3.4 Dérogation 200, 8e rang Ouest**

#### **Résolution 60-04-2021**

Mme Denise Roy se joint à la séance.

ATTENDU QUE M. Claude Maheux, propriétaire du 200, rang 8 Ouest veut construire un garage sur son terrain résidentiel;

ATTENDU QUE la superficie souhaitée du garage serait de 1200 pieds carrés;

ATTENDU QUE selon le règlement de zonage 324-2014 la dimension maximale permise est de 861 pieds carrés;

ATTENDU QUE M. Maheux demande une dérogation mineure afin de pouvoir construire le garage selon les dimensions souhaitées;

ATTENDU QUE le terrain de M. Maheux est situé dans une zone agricole et qu'il a l'opportunité de construire un garage avec les dimensions voulues directement sur sa terre;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme ne recommande pas la demande initiale de dérogation mineure de M. Claude Maheux et propose plutôt une alternative avec une superficie maximale de garage de 896 pieds carrés sur le terrain résidentiel;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à la majorité des membres présents de ce conseil :

DE refuser la demande de dérogation initiale;

DE maintenir la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée

### **3.5 Escouade canine MRC**

#### **Résolution 61-04-2021**

CONSIDÉRANT QUE l'Escouade canine MRC veut implanter, en collaboration avec CITAM, un système de gestion des appels;

CONSIDÉRANT QUE le service offert permettrait une gestion des appels 24h/24, 7 j/7;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà un contrat avec CITAM et est présentement à l'essai de l'option 24/7;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil accepte l'offre de l'Escouade canine MRC pour la gestion directe des appels au coût de 0.05\$/citoyen;

QUE ce coût soit ajusté dans l'optique que la Municipalité adhère à l'offre de CITAM du 24/7.

Adoptée

#### **4. Travaux publics**

##### **4.1 Tracteur Kubota**

###### **Résolution 62-04-2021**

ATTENDU QUE l'équipement pour déneiger les trottoirs doit être renouvelé;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'acheter un tracteur Kubota 2016 B3350 au prix de 34 750\$ chez Kubota Montmagny;

D'autoriser la directrice générale, Dominique Giguère, à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents relatifs à cet achat.

Adoptée

##### **4.2 Ponceaux**

###### **Résolution 63-04-2021**

Il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE relever une liste des ponceaux qui doivent être remplacés cette année.

Adoptée

##### **4.3 Projets particuliers d'amélioration (PPA)**

La mairesse explique que dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – volet Projets particuliers d'amélioration (PPA-CE), le ministère met à la disposition des municipalités un budget visant à soutenir la réalisation de travaux d'amélioration de voirie.

Une demande sera acheminée pour la reconstruction de la rue Bélair et rue Turcotte.

## **5. Sécurité publique et incendie**

### **5.1 Rapport d'intervention mars 2021**

#### **Résolution 64-04-2021**

Il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel de mars 2021 du service incendie tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

### **5.2 Usage du feu vert clignotant par les pompiers**

#### **Résolution 65-04-2021**

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur le feu vert clignotant entrera en vigueur le 1er avril;

CONSIDÉRANT QUE le service incendie doit répondre à des appels d'urgence dans un délai prescrit par le schéma de couverture de risque;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers du service de sécurité incendie de Saint-Odilon doivent se déplacer sur les interventions;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers du service de sécurité incendie de Saint-Odilon pourront utiliser le feu vert clignotant sur autorisation du directeur;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers du service de sécurité incendie de Saint-Odilon suivront une formation obligatoire en ligne par l'École Nationale des Pompiers du Québec (ENPQ) sur l'utilisation du feu vert clignotant dont le coût est au frais de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers du service de sécurité incendie de Saint-Odilon pourront acheter un feu vert clignotant standard à leur frais;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE permettre l'utilisation du feu vert clignotant par les membres du service de sécurité incendie et civile sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne.

Adoptée

## **6. Loisir, organismes et activités culturelles**

### **6.1 Commandites**

Aucune demande.

## **6.2 CPE**

### **Résolution 66-04-2021**

CONSIDÉRANT que les services de garde éducatifs à l'enfance font partie des services de proximité essentiels qui contribuent à une occupation dynamique du territoire, partout au Québec;

CONSIDÉRANT que la présence de services de garde éducatifs dans une communauté constitue un indice de la qualité de vie et un levier d'attractivité et de rétentions des jeunes familles;

CONSIDÉRANT que les services de garde éducatifs participent au développement d'un sentiment d'appartenance des citoyennes et des citoyens envers leur communauté;

CONSIDÉRANT que les services de garde sont essentiels pour assurer la relance et le maintien de l'économie sur tout le territoire du Québec;

CONSIDÉRANT que les besoins déjà criants avant la pandémie ont été d'autant plus exacerbés par celle-ci et que la liste d'attente ne cesse de s'allonger;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Odilon a un très fort potentiel agricole et que de jeunes entrepreneurs vont continuer à y progresser et à prendre la relève, ainsi que la présence d'industries et commerces très prospères;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Odilon est située à plus de 40 kilomètres aller-retour de tous autres services de garde;

ATTENDU que les municipalités ont pour mission d'assurer le bien-être et la sécurité de leurs citoyens ainsi que la vitalité de leur municipalité;

ATTENDU QUE trois promotrices ont élaboré un projet pour l'implantation d'un centre de petite enfance (CPE) à St-Odilon-de-Cranbourne;

ATTENDU QUE les municipalités peuvent, dans les limites de leurs compétences, intervenir afin de planifier l'implantation, l'intégration et la mise en œuvre des services de garde éducatifs sur leur territoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil s'engage à :

- Mettre en place des actions pour voir au déploiement, aider et soutenir l'implantation d'un service de garde éducatifs à l'enfance (CPE) sur le territoire de St-Odilon.
- Mettre en place des mesures incitatives à l'installation de CPE afin de répondre aux besoins des familles telles que :
- Soutenir ce projet de développement afin qu'il soit accessible aux familles.
- Faciliter les déplacements vers les parcs et les installations récréatives pour les enfants fréquentant le service de garde.

- Contribuer financièrement par un don d'un terrain, au projet de construction d'un bâtiment selon les normes gouvernementales.
- Mobiliser les entreprises, commerces et associations, ainsi que notre population à agir collectivement pour la réalisation de ce projet servant à donner des services à notre population, facilitant ainsi la rétention ou la venue d'autres familles à St-Odilon.

Adoptée

### **6.3 Location salle CCC**

#### **Résolution 67-04-2021**

ATTENDU QUE la Municipalité loue temporairement une demi-salle à une entreprise locale;

ATTENDU QUE cette entreprise désire tenir trois jours de ventes ouvertes au public des produits qu'elle fabrique dans l'autre demi-salle de l'Hôtel-de-Ville;

ATTENDU QU'elle aura besoin de la salle entre 5 et 7 jours;

CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE louer la demi-salle au prix de 300\$.

Adoptée

### **7. Affaires nouvelles**

Aucune affaire nouvelle.

### **8. Période de questions**

Aucune question dans la salle.

### **9. Divers**

#### **9.1 Lecture de la correspondance**

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance.

#### **9.2 Rapport des organismes**

Les conseillers concernés font un rapport des organismes: l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochelle.

#### **9.3 Rapport mairesse**

La mairesse, Mme Denise Roy, fait son rapport de la dernière séance du conseil des maires de la MRC Robert-Cliche.

**10. Levée de l'assemblée**

**Résolution 68-04-2021**

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 20h25.

Adoptée

Je, Denise Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

*Denise Roy,*  
**Mairesse.**

---

*Dominique Giguère,*  
**Directrice générale.**